

AVIS DE PUBLICITÉ - MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE D'UNE PERSONNE PUBLIQUE

Occupation temporaire du domaine public

1 - Dénomination, adresse, numéro de téléphone et de télécopie :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction des finances et de la commande publique
53, rue de la République - 80026 AMIENS CEDEX 1
Téléphone : 03.22.71.80.74

2 – Fondement juridique

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

3 – Objet, description de l'occupation

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne publique, qui se propose d'installer une ombrière photovoltaïque avec stockage d'électricité et alimentation d'une borne de recharge pour véhicules électriques fonctionnant en autoconsommation et de susciter les manifestations d'intérêts concurrentes pour l'occupation de cet espace.

Le porteur de projet souhaite proposer, la prise en charge intégrale de l'installation d'une ombrière de 8 places avec stockage d'énergie de 55 kWh pour l'alimentation d'une borne de recharge comportant deux points de charge de puissance de 22kW, avec une alimentation de secours via le réseau public de distribution (à créer) sur le parking du parc à Thème SAMARA, route d'Amiens, La Chaussée-Tirancourt. Il s'agit d'un système de consommation locale directe.

L'emplacement à occuper est cartographié (Annexe1).

4 - Caractéristiques de l'occupation

Le nombre de places sous l'ombrière sera de 8, l'ombrière sera en bois lamellé-collé pour avoir la meilleure intégration possible dans le site, les évacuations des eaux pluviales seront prévues. Les divers équipements électriques : batteries, borne, onduleurs seront installés sous l'ombrière.

5 - Nature du contrat

L'occupation sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public.

6 – Redevance

Conformément aux articles L. 2125-1 à L. 2125-6 du CG3P, cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle décomposée de la manière suivante :

15 € + 5 € / m² d'emprise

Le porteur de projets conservera l'intégralité de son chiffre d'affaires.

7 - Conditions d'occupation

Les emplacements étant situés sur une parcelle du domaine public départemental, l'occupation ne pourra être que temporaire et les autorisations délivrées présenteront obligatoirement un caractère précaire et révoquant conformément à l'application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du CG3P. Il est rappelé que la présente occupation ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent être régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du Code de commerce.

Le parking est mis à disposition en l'état. Tout aménagement devra être validé par le Département et les services concernés.

L'aménagement du site, les raccordements aux réseaux, les abonnements et les consommations des fluides sont à la charge du porteur de projet.

Le parking sera maintenu en bon état de propreté. Les déchets seront ramassés et évacués quotidiennement. Le nettoyage des aménagements, en particulier vis à vis des risques de glissance, est à la charge du porteur du projet.

8 - Durée

La convention portant autorisation d'occupation du domaine public est conclue pour une durée 20 ans à compter de la date de notification de la convention.

9 - Déroulement de la procédure

La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à la pose d'une borne de recharge de véhicule électrique accessible au public, associée à l'installation d'une ombrière photovoltaïque de 8 places avec stockage d'électricité et d'une batterie de stockage de l'électricité.

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé ou courriel dans les conditions définies à l'article suivant.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L2122-1-1 du CG3P.

Les candidats ainsi que le candidat ayant manifesté un intérêt spontané seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le dossier de consultation de la procédure de sélection préalable. Ainsi, un règlement de consultation sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, l'emplacement sera attribué à la personne publique ayant initialement manifesté son intérêt.

10- Adresse et condition d'envoi des candidatures

10.1 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé sur support papier par courrier recommandé :

à l'adresse suivante :

*Direction des Finances et de la Commande publique
40 rue de la République
CS 32615 – 80026 AMIENS cedex 1*

OU

10.2 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé par voie électronique

à l'adresse suivante : a.courtial@somme.fr

11 - Date limite de réception des candidatures

Lundi 18 décembre 2023 à 18H00.

12- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

13- Délai de validité des dossiers

60 jours à compter de leur réception

14- Renseignements

Renseignement techniques et administratifs auprès du Service domanial : Benoit Boutigny, chargé de gestion patrimoniale – 03.60.03.43.38 ou bboutigny@somme.fr

15 – Date d'envoi de l'avis à la publication

Lundi 4 décembre 2023

ANNEXE 1

Localisation

Parc de Samara - Rue d'Amiens, 80310 La Chaussée-Tirancourt



Description du projet

Installation d'un ombrière en bois autoclave sur massif béton de 105m² de surface exploitable comprenant :

- 54 panneaux photovoltaïques de 405 Wc
- Puissance installée 21.87 kWc
- 2 onduleurs Symo GEN24 de 18.2 kVA
- 1 Système de stockage batteries de 57.96 kWh